

COURS D'APPRENTISSAGE VÉLO POUR ENFANTS : «SE DÉPLACER EN VILLE»

OBJECTIF

Permettre à l'enfant (ou l'adolescent) de se déplacer en ville à vélo, en sécurité sur un parcours type domicile > école ou collège.

PRÉALABLEMENT

L'enfant doit suivre une séance de maniabilité (évaluation et perfectionnement, travail de gestes techniques) en présence de l'un de ses parents, en espace protégé (parking du Grand T). Le contenu de cette séance permettra à l'enfant de le préparer au trajet domicile-école/collège qu'il effectuera avec le parent.

Le dispositif «**coup de pouce remise en selle**» : pour une prise en charge financière du cours <https://coupdepoucevelo.fr/auth/particulier/remettre-en-selle> n'est pas accessible aux mineurs de moins de 18 ans. Pour répondre à la demande de parents qui souhaitent que leur enfant soit formé à la conduite en ville, nous proposons de faire bénéficier du «coup de pouce remise en selle» le ou les parents afin qu'il(s) forme(nt) à leur tour leur enfant sur son trajet domicile-école/collège.

LIEU D'ACTIVITÉ

En ville, sur le parcours défini par le parent, en concertation et avec l'expertise de l'éducateur.trice mobilité à vélo (E.M.V.) de Place au Vélo.

CRÉNEAU PROPOSÉS

En fonction des disponibilités des E.M.V. et des parents. Attention à la plage horaire qui conditionne l'intensité du trafic routier.

PRÉREQUIS

Le parent doit posséder un vélo en bon état de fonctionnement et disposant des équipements obligatoires. Il doit être à l'aise sur un vélo et dans la circulation.

CONSTITUTION DU GROUPE

Coaching individualisé (un-e seul-e participant-e) et un-e éducateur.trice mobilité à vélo .

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Mise en situation dans la circulation:

- Observer les aménagements urbains et savoir les utiliser : bande cyclable, piste cyclable, SAS vélo, voie partagée bus-vélo, double sens cyclable, chaussée à voie centrale banalisée, cédez-le-passage cycliste au feu, zone à trafic limité.
- S'initier aux gestes de conduite en ville à travers plusieurs tests individuels : au moins deux carrefours à sens giratoire et un tourne-à-gauche ou un rétrécissement de chaussée.
- Connaître les droits et devoirs du cycliste : cohabitation avec les piétons, angles morts, distance de sécurité, remontée de file, bordures et rails de tramway.

DURÉE DE LA SÉANCE

1h30

TARIF

67,50 € la séance

TARIF AVEC PRISE EN CHARGE DU CHÈQUE «COUP DE POUCE»

67.50 € - 67.50 € = 0 € - Entièrement pris en charge par le Coup de pouce Remise en selle jusqu'au 31/12/2020